

Information sur les Risques
Industriels
Société FM Logistic
RESSONS-SUR-MATZ



Exploitant	Autorité Administrative
 Plateforme logistique Route de Gournay 60490 Ressons sur Matz Tél : 03 44 94 42 00 Site internet : www.fmlogistic.com	 Préfecture de l'Oise 1 Place de la Préfecture 60000 Beauvais Tél : 03 44 06 12 34 Site internet : www.oise.gouv.fr

BONS REFLEXES EN CAS D'ALERTE

Nous vous recommandons de conserver cette fiche et d'en appliquer rigoureusement les consignes en cas d'alerte.

Cette plaquette constitue le support d'information associé au Plan Particulier d'Intervention (PPI) de la plateforme FM Logistic.

La Société FM Logistic

La plateforme logistique, située sur la commune de Ressons-Sur-Matz, route de Gournay, reçoit, stocke et distribue différents types de produits (**Produits d'hygiène et cosmétiques, d'entretien ménager, des produits pour le bricolage,**) que vous utilisez chaque jour. L'activité de FM Logistic est donc constituée exclusivement de transfert de produits et de leurs conditionnements.

Exploité depuis 2012, l'établissement est une Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE et classé SEVESO Seuil Haut). À ce titre, il est soumis à une Réglementation très rigoureuse (*Directive SEVESO, Arrêtés Ministériels et Préfectoraux*) comprenant un ensemble d'exigences qui conduit à un haut niveau de sécurité des installations. La sécurité de ses installations constitue la priorité de FM Logistic. À cet effet, le personnel est régulièrement formé et les installations sont soumises à des programmes de contrôles et d'entretien rigoureux.

LES RISQUES POTENTIELS

Types de risques	Conséquences potentielles
Risque(s) thermique(s) et Toxique(s)	Principalement à hauteur du site
Incendie de la plateforme Risques de brûlure - intoxication liée aux fumées et gaz, asphyxie	Zone impactée : D82 à l'Est

LES 6 QUESTIONS / REPONSES

QU'EST-CE QU'UN ACCIDENT INDUSTRIEL MAJEUR ?

Certains établissements* peuvent être à l'origine d'accidents dits « majeurs », heureusement extrêmement rares, dont les conséquences peuvent dépasser les limites du site et présentent des risques d'atteinte des zones riveraines. Leurs effets dépendent de la quantité de produits en jeu.

L'accident Majeur pour la plateforme de FM Logistic Ressons est l'incendie généralisé.

QUE FAIT-ON POUR L'EVITER ?

Tout est mis en place pour détecter un incident et le maîtriser avant qu'il ne prenne de l'ampleur. L'Exploitant a en charge la mise en évidence des risques inhérents à ses installations, de leurs conséquences, et des moyens de les prévenir et d'y faire face. Il réalise une étude de dangers qui est soumise au contrôle de l'État. Cette étude définit les moyens de prévention comprenant notamment une bonne conception des installations, un personnel bien formé et des moyens de secours efficaces. Elle doit également permettre de déterminer la distance maximale des effets de l'accident potentiel le plus grave.

La sécurité est prise en compte dès la phase de conception des installations par le choix d'équipements techniques et performants, jusqu'à la conduite de l'exploitation du dépôt assurée par des personnes formées de manière spécifique.

L'identification méthodique des risques est réalisée dans une étude de dangers régulièrement remise à jour et transmise à l'Administration. Cette étude conduit à l'élaboration puis à la mise en place de dispositifs de prévention adaptés aux risques identifiés.

Des exercices sont également périodiquement réalisés avec les sapeurs-pompiers et les services de l'État afin de tester les plans d'urgence destinés à maîtriser les conséquences d'un éventuel incident ou accident.

Sur le plan technique, le site est équipé de détections incendies réparties sur l'ensemble du site et assurant une surveillance permanente jour et nuit. Ces dispositifs techniques permettent d'engager, au moindre incident détecté et de manière automatique, les actions de sécurité appropriées. Ces systèmes de sécurité sont inspectés très régulièrement pour s'assurer de leur efficacité permanente.

ET S'IL SE PRODUIT MALGRE CELA ?

Dans toute activité humaine, le risque nul n'existe pas. Il faut se préparer à l'accident majeur en planifiant par avance les moyens d'intervention :

- l'Exploitant établit donc un Plan d'Opération Interne (POI) pour la mise en œuvre de ses propres moyens, en cas d'accident pour le maîtriser immédiatement sur site.

En cas d'aggravation et de conséquences hors site alors la préfecture déclenche le PPI (Plan Particulier d'Intervention)

Un Plan Particulier d'intervention est défini en conséquence en collaboration avec les différentes administrations (Mairie, Pompiers, DDT, Préfecture,) pour définir les mesures d'urgences à mettre en place en cas d'accident listé ci-dessous.

COMMENT SERAIS-JE AVERTI D'UN RISQUE D'ACCIDENT MAJEUR ?

Par sirène et par radio. La radio et la télévision régionale donneront les consignes des autorités et les renseignements sur l'évolution de la situation ou la fin de l'alerte.

QUE DOIS-JE FAIRE ?



→ Ne téléphonez pas pour laisser les lignes disponibles pour les secours.



→ Appliquez les consignes figurant dans la brochure du P.P.I.



→ Ecoutez la radio sur l'une des fréquences prévues par le P.P.I. et suivez les instructions qui vous sont données.



→ Si vos enfants sont à l'école n'allez pas les chercher, les enseignants s'occupent d'eux.

POURQUOI NE PAS ALLER CHERCHER LES ENFANTS A L'ECOLE ?

La départementale D82 sera fermée pour sécuriser la zone.

Dès le début de l'alerte, les enseignants les font rentrer dans les classes et Ils y sont en sécurité. si vous aller les chercher, vous vous exposez donc inutilement et risquez d'être bloqué dans les bouchons éventuels et gêner les interventions de secours.

POURQUOI NE PAS TELEPHONER ?

La gestion d'une situation accidentelle nécessite un grand nombre de moyens de communication permettant de coordonner l'action des différents intervenants. Il est important de prévenir toute saturation des réseaux téléphoniques (réseaux publics ou mobiles) en évitant d'utiliser ses propres moyens de communication.

POUR TOUTES INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES :

FM Logistic	
A l'adresse e-mail : fr-res-information@fmlogistic.com	
A la mairie	A la Préfecture
Elle met à votre disposition les documents suivant : - Le PPI - La brochure d'information spécifique au PPI	Elle peut également vous fournir les informations telles que : <ul style="list-style-type: none"> • Le Dossier Départemental des Risques Majeurs (D.D.R.M.) qui présente un recensement des risques majeurs dans le département et les consignes à appliquer. • Les P.P.I. du département.
Sur les sites Internet	
Ils sont des sources d'informations complémentaires : <ul style="list-style-type: none"> • celui de votre préfecture, www.oise.gouv.fr • celui du ministère chargé de la Sécurité Civile (www.interieur.gouv.fr), • ceux du ministère chargé de l'écologie (www.developpement-durable.gouv.fr et www.prim.net). 	
Cette brochure est mise à disposition du public sur l'adresse suivante : http://www.oise.gouv.fr/Politiques-publiques/Securite-Civile-et-protection-de-la-population/Securite-civile-et-gestion-de-crise/Securite-civile-et-risques-majeurs/Risques-technologiques2/Les-sites-industriels	

Cette plaquette d'information du public est distribuée et disponible dans votre mairie. Les informations contenues dans ce document sont fournies par l'établissement sous le contrôle de la Préfecture et de la DREAL.